L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 13 JUIN 1888. 61me Année

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 13 JUIN 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

1 an	$3 00

Renferme douze feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme douze feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le shériff.—En face de son entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, un peu-jusément bal.

Les fabriques à la Nouvelle-Orléans.

Phénomène bien triste à constater, mais qu'il est impossible de nier, car il s'est reproduit constamment de même, aussi souvent que l'occasion s'en est présentée : toutes les fois que l'idée a été émise d'établir, ici, une industrie qui n'y existait pas auparavant, elle a été accueillie par l'incrédulité et le dédain—non pas de la part de la population, mais de ceux qui étaient le plus intéressés à sa fondation, par les propriétaires, aux immeubles desquels elle devait contribuer à donner une plus-value; par les capitalistes, aux fonds de qui elle était destinée à donner un emploi lucratif et constant, au lieu des spéculations hasardeuses, souvent illusoires, quand elles ne sont pas ruineuses, auxquelles ils se livrent, au jour le jour, faute de mieux.

Fort heureusement, ce que les capitalistes et les propriétaires n'avaient ni compris ni essayé de faire, les masses viennent de l'accomplir en un tour de main, aux élections dernières. L'honneur de l'initiative revient à la Législature de 1886. Inspirée par un sage et habile esprit de progrès, elle avait voté un amendement à la Constitution, en vertu duquel tout capital employé à la création, au développement d'une nouvelle industrie, de quelque nature qu'elle fût, serait exempte de taxes jusqu'en l'année 1900. Naturellement, comme toute mesure de ce genre, cet amendement devait être, aux termes de la loi fondamentale, soumis à la sanction populaire; c'est ce qui a eu lieu dernièrement. L'article a été ratifié par une majorité de 160,000 voix. Jamais le législateur, jamais la population de la Louisiane, n'ont accompli un acte plus intelligent. Le procédé n'est pas nouveau, du reste; presque toutes les grandes villes l'ont employé pour leurs embellissements ou leurs progrès industriels. La construction de presque toutes les grandes rues qui font la gloire de Paris, est due à cette exemption d'impôts, qui, là, a toujours été d'une vingtaine d'années. On peut objecter que Paris est fabuleusement riche! qu'il a des revenus immenses, qu'il lui est aussi possible de se passer de tel ou tel impôt, dans nuire à la marche de ses affaires; cela est vrai, mais ses richesses proviennent des améliorations réalisées, qui en font la plus brillante de toutes les capitales, le rendez-vous obligé de tous les étrangers opulents du globe. Qu'importe un sacrifice insignifiant qui rapporte au centuple!

Quand donc comprendrons-nous que, par le temps qui court; à notre époque de chemins de fer, où un fret énorme, capable d'alimenter une grande cité, traverse, du matin au soir, notre ville, du nord au sud, de l'est à l'ouest, sans qu'une seule caisse, un seul baril sorte du train, sans qu'il tombe un cent dans notre bourse; à notre époque de gigantesques steamships, dont chacun engloutit, dans ses flancs, les cargaisons de vingt, trente navires d'autrefois; à notre époque de puissants ascenseurs flottants, qui, en quelques heures, transbordent vingt, quarante mille boisseaux de grains, automatiquement, sans employer dix ouvriers du port—quand comprendrons-nous que le trafic du transit ne donne plus de bénéfice, et qu'y eût-il cent fois plus de wagons dans nos gares, cent fois plus de vapeurs le long de nos quais, nous n'en serions guère moins pauvres. On pourrait citer nous ne savons combien de grands steamboats faisant, constamment, la navette entre l'Ouest, d'un côté, l'Europe ou le Nord, de l'autre, et la Nouvelle-Orléans, et dont les équipages ne mettent presque jamais pied à terre.

Il y a, en ce moment, une reprise très sérieuse des affaires, sur nos levées. Le mois de mai a été très animé, très mouvementé—plus mouvementé, plus animé que depuis bien des années. Nous devons cet heureux changement à la victoire réformiste des Jeunes Gens, qui a produit un excellent effet au dehors et y a relevé la confiance. Nous ne pouvons qu'en remercier les vainqueurs, mais quel profit tirons-nous de tout cela? Aucun, ou, s'il existe un, il est bien faible. Qui s'en est aperçu, à l'exception des officiers du port, qui n'y ont récolté qu'un surcroît de besogne?

Nous ne prétendons pas dire que le commerce de transit est inutile; il attire chez nous les étrangers, il fait connaître notre ville, il la popularise, il appelle peu à peu les capitaux, il fournit, surtout, aux industries des débouchés, des marchés qui, autrement, lui seraient fermés.

Le commerce de transit à cela de bon qu'il invite à la création, au développement, dans un port comme le nôtre, des industries manufacturières de tous genres. Jamais, à ce point de vue, l'occasion n'a été plus belle, le succès plus certain.

Laissons de côté les entreprises, par trop nombreuses, qui ont été improvisées, à tout hasard, par des personnes qui ne savaient pas un mot du métier, qui n'avaient pas un sou vaillant dans leur bourse; qui travaillaient au petit bonheur, avec les trois ou quatre mille dollars qu'ils avaient pu obtenir de trois ou quatre capitalistes naïfs. Nous parlons des affaires bien montées, par des hommes compétents, et reposant sur une base solide. Quelle est celle qui a manqué? Nous avons assisté à la naissance de la filature Magianis; elle était condamnée à l'avance. "Une filature à la Nouvelle-Orléans! quelle insigne folie!" c'étaient des "richards" qui dépensaient le besoin de jeter leur argent dans le fleuve" (sic). Qu'on se donne la peine d'aller visiter cette fabrique; elle est en pleine prospérité, elle ne peut suffire à la demande; elle se voit dans l'obligation de s'agrandir, d'élever de nouvelles bâtisses, de doubler son matériel et son personnel. On ne réussit pas davantage, on ne fait pas mieux en Georgie. L'avenir y offre même moins de chances.

Il y a dix ans à peine, on n'était pas capable de se procurer, ici, une paire de souliers sortis d'une fabrique de pays; toutes les chaussures nous venaient du Nord. C'était un monopole contre lequel il fallait se garder de lutter, sous peine de se condamner à la plus effroyable débâcle. Il y a eu, pourtant, deux ou trois personnes actives, intelligentes, qui se sont dit : "et nous aussi nous serons fabricants de chaussures!" et elles le sont; elles fournissent du travail aux habitants de la ville, tout en menant leurs petites opérations.

Que n'a-t-on pas affirmé contre la fabrication de la bière? Encore une industrie condamnée à l'avance. On lui prédisait le même résultat qu'à la filature Magianis; elle l'a, en effet, mais au lieu d'une effroyable banqueroute, c'est un grand et beau succès, des deux côtés.

Nous en sommes aux essais de la fabrication des meubles. Quelques hommes, aussi pleins de bon sens que de bonne volonté, se sont dit que nous avons, autour de nous, les mêmes bois que le Nord et bien d'autres qu'il n'a pas; que, pour donner le marché, nous sommes sur le chemin que parcourent pays de l'Amérique Centrale, pour se rendre à la région des Lacs, où il se transforment par la manufacture. Nous avons donc, au point de vue de la matière première, plus de ressources et moins de frais à débourser. Pourquoi ne profiterions nous pas du double privilège que nous tenons de notre sol et de notre position géographique? Les hommes dont nous parlons ont tenté l'affaire; ils réussissent et ils réussiront bien davantage, dans un prochain avenir.

Voilà comment la Nouvelle-Orléans n'est pas propre à la manufacture! Presque tous les essais qui s'y font, sont suivis de succès.

On appelle maintenant à grands cris l'immigration en Louisiane; on fait fort bien. On se livre, à ce sujet, à une énorme propagande; on fait mieux encore; c'est le seul moyen de réussir.

Pourquoi donc, puisque l'on veut avoir des fabriques à la Nouvelle-Orléans, ne que, pour en encourager la création, la multiplication, on les exempte d'impôts, pendant une douzaine d'années, ne le crie-t-on pas sur les toits, ne le publie-t-on pas dans tous les journaux, n'en instruit-t-on pas le Nord et l'Ouest, principalement, qui sont fatigués de leurs spéculations chez eux, parce qu'elles ne rapportent plus suffisamment et cherchent autre part des placements pour leurs capitaux? A quoi bon cette loi, si elle n'est pas connue? A quoi bon la lumière, si on la met sous le boisseau!

Home Insurance Co.—Cette corporation dont le siège est rue du Camp, 68, à l'angle de la rue Natchez, publie dans l'*Abeille* de ce jour, un avis où sont des chiffres qui disent sans équivoque la confiance dont elle est digne. La Compagnie *Home* est non seulement puissante par les capitaux qu'elle possède, mais est à juste titre citée parmi les plus honorablement connues de notre ville, réputation qu'elle a gagnée par ses relations avec ses assurés, invariablement, marquées au coin de la plus scrupuleuse loyauté. Elle est une des rares compagnies locales indépendantes des autres, c'est-à-dire n'étant pas régies par les conventions du "Fire Underwriters Association" ou "compact." Elle fixe elle-même ses taux d'assurance, ayant ainsi la faculté d'accepter des risques de tous genres à des chiffres plus modiques que ceux de ses concurrentes. Ses opérations depuis quelques années ont été des plus heureuses. Elle a dans ses coffres quatre cent treize mille dollars, somme qui était bien moindre lorsque MM. Thomas Sefton, J. B. Woods et John G. Byrd ont été appelés à administrer ses affaires. Les messieurs que nous avons nommés sont personnellement très populaires et ils savent maintenir leur compagnie dans la situation florissante qu'ils lui ont faite.

On peut, en toute sûreté, donner aux enfants les Pilules d'Ayer, elles sont agréables au goût. C'est le meilleur cathartique connu.

LOUISIANE.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St-Landry, du 9 juin :

On nous écrit, de Bayou Chicot :

"Nos récoltes promettent beaucoup—particulièrement, le maïs; le coton est en retard, mais il a tout le temps dont il a besoin, pour pousser et mûrir.

"Nous avons eu, généralement, des pluies abondantes; encore quelques unes semblables, et nous nous sommes assurés d'une belle récolte de maïs.

"Nos églises et nos écoles prospèrent; nous recevons notre petite part de l'immigration qui afflue dans l'Etat. On trace, partout, des chemins à travers nos pinières, au nord et à l'ouest. Quant aux chemins de fer, ils se multiplient, graduellement, autour d'Alexandrie, qui va en devenir un centre important."

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 9 juin :

Le chemin de fer est près de la gare.

—Le chemin de fer East Louisiana et le steamer "New Camelia" ont amené, ici, dimanche dernier, plus d'un millier d'excursionnistes.

—Le superbe et rapide steamship "Hélène" est amarré à Old Landing. Il nous semble qu'il devrait être en mouvement, faire des affaires sur le Lac, à l'époque de l'année où nous sommes.

—L'élection du maire et des aldermen s'est passée avec beaucoup de calme, lundi dernier. Voici les noms des élus :

Maire—F. A. Guyol.

Aldermen—MM. E. Frederick, Victor Planche, F. B. Martindale, Ed. R. Doyle, Wm Kennedy, Paul Laborde.

—MM. Poitevent et Favre vont construire un élégant pavillon octogone, à deux étages, au-dessus d'Abita Springs. Ce sera un ornement pour la localité. M. Thos O. Sully, fils de M. Q. W. Sully, de Covington, a dressé les plans et fait les devis.

—Le surintendant de l'éducation publique d'Etat a fait une distribution proportionnelle du fonds des écoles, pour le premier trimestre de la présente année. La paroisse St. Tammany, qui est incorporée comme ayant 2,890 enfants pouvant aller à l'école, reçoit, pour sa part, $260.

—Notre localité marche, à grands pas, dans la voie du progrès. Il y a un an, nous avions plusieurs magasins à louer, rue Colombia; maintenant, ils sont tous occupés. Nous ne connaissons que deux maisons qui soient vides à Covington, mais nous ignorons si elles sont, ou non, à louer.

Le *Méridional*, Abbeville, paroisse Vermillion, du 9 juin :

Les rapports sur nos récoltes sont fort encourageants.

—Nos producteurs de légumes ont vendu avantageusement durant le printemps qui vient de se terminer. Nous aurons une très belle récolte de pommes de terre, dans notre paroisse, cette année.

Quant à la santé générale, elle est excellente.

—M. H. L. Gueydan, de Shell Beach, dans notre paroisse, est venu passer, ici, quelques jours, cette semaine. Il nous a annoncé qu'il y aurait un grand nombre d'immigrants, cet hiver, dans la paroisse Vermillion. Ils viennent s'établir définitivement, chez nous.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe-Coupée, du 9 juin :

La semaine dernière, le temps a été aussi favorable qu'on pouvait le désirer aux travaux des champs; quelques jours de plus d'un pareil temps, et les récoltes seront dans un état splendide.

—Les journaux de la Nouvelle-Orléans ont raconté qu'on y avait reçu le premier coton en fleur de la saison. Cet échantillon venait d'Ouachita. Ici, les fleurs sont passées; on ne s'occupe plus que des grabots, qui se développent et grossissent. M. J. A. Davis en a trouvé plusieurs qui sont aussi gros qu'un œuf de poule.

—Il y a, le long de l'Atchafalaya, une ligne continue de levées qui vont de son embouchure à la propriété Nord, et Smith, à environ 13 milles de distance sur la rivière. Plus bas, à partir de ce point jusqu'à Cypress Point, une distance de cinq milles, les levées sont brisées. La population y augmente, tous les jours, sur la rive est, et il y a une grande quantité de terres qui pourraient être cultivées, si l'on relevait les levées toutes crevassées. Les terrains qui longent l'Atchafalaya, les bayous Lettesworth, Latanache, Fordoche et Vieille Rivière, persistent vite mis en culture.

Les habitants de ces parages se sont émus de la situation, ils ont convoqué un meeting, à Williamsport. Un comité des résolutions a été nommé; il était composé de MM. W. A. Williams, W. W. Maine, Archie D. Smith et James C. Jett.

Sur sa proposition, on a nommé un comité composé de deux habitants de l'Atchafalaya, d'un du bayou Fordoche, d'un du New Texas, du bayou Latanache, du bayou Lettsworth, de Vieille Rivière. Ce comité est chargé de se rendre à Baton Rouge, durant la session actuelle, d'aller solliciter le gouverneur, les ingénieurs d'Etat, le sénateur et le représentant du district et de la paroisse, afin d'en obtenir l'exécution des travaux nécessaires pour relever les dites levées et rendre à la culture une région qui est stérile. Voici la composition de ce comité qui doit se trouver, le 11 juin, à Baton Rouge :

MM. W. A. Williams, pour le haut Atchafalaya; James C. Jett, pour le bas Atchafalaya; Clare Smith, pour la Fordoche; P. F. Bourgeois, pour New Texas; W. W. Maine, pour le Latanache; J. L. Kinsbury, pour le Lettsworth, et le Dr Campbell, pour Vieille Rivière.

La Salsepareille d'Ayer nécessite une maladée dose, et est plus efficace, dans pour dose, qu'aucune autre médecine pour le sang.

Nomination du gouverneur McEnery comme juge de la Cour Suprême.

Il y a quelques jours, les journaux ont annoncé que le gouverneur Nicholls avait offert à l'ex-gouverneur S. D. McEnery une place de juge à la Cour Suprême, en remplacement du juge Todd dont le terme est expiré. Après avoir demandé à réfléchir, M. McEnery a accepté.

La nomination a été soumise au Sénat qui l'a ratifiée, séance tenante. Dans cette nomination, dans la ratification qui l'a si rapidement suivie, rien ne nous étonne; il en devait être ainsi.

Nous ne voulons pas nous étendre sur les mérites de l'ancien gouverneur de la Louisiane, comme juriste. A ce point de vue, il a fort peu d'égaux dans l'Etat, et il n'est pas d'avocat de valeur, en ville ou à la campagne, qui ne salue en lui une des lumières de notre barreau. C'est donc lui qui était désigné d'avance, rien que par ses talents et son rare savoir. Cette considération seule devait dicter le choix du gouverneur Nicholls. On eut peut-être trouver un égal, peut-être; un supérieur, jamais.

Mais il y a une raison bien autrement élevée qui a fait agir le chef de l'Etat; c'est la conduite honorable, désintéressée, chevaleresque du gouverneur McEnery, après sa défaite. Une fois que le verdict populaire a été prononcé, il s'est immédiatement effacé; il a été le premier à travailler au succès de son heureux concurrent.

Sa nomination qui est autant un honneur rendu au caractère de l'homme, qu'à ses connaissances supérieures, comme avocat, sera donc chaleureusement approuvée par toute la population de la Louisiane, sans distinction de parti ou de nuance d'opinion. C'est exactement l'homme qu'il fallait; rarement emploi aussi élevé aura été aussi bien rempli; l'Etat en sera honoré et l'administration de la justice n'aura qu'à y gagner.

Excès de fatigue.—Si l'homme qui se livre à un rude labeur cherche un apaisement à sa fatigue, où le trouvera-t-il? Des milliers d'individus d'une expérience éprouvée lui diront qu'ils l'ont trouvé dans le "Hostetter Stomach Bitters" qui a la vertu de rendre les forces au corps, d'activer les facultés de l'esprit, de calmer les nerfs comme nul autre remède ne le pourrait faire. La digestion, une des fonctions de l'estomac, l'appétit, le sommeil y trouvent un puissant auxiliaire; les convalescents en éprouvent d'excellents effets. Un estomac délicat le supporte facilement; et pour les personnes des deux sexes qui ont besoin d'un tonique, il n'en est pas de meilleur. Il est parfait aussi pour la fièvre, le rhumatisme et les maux de reins.

Hôtel Washington. — La réputation de l'Hôtel Washington, tenu à Milneburg, par M. John Trisconi, est trop bien établie pour que nous ayons ici à en faire l'éloge. D'abord, le bâtiment est admirablement situé sur le lac, et la disposition intérieure ne laisse rien à désirer : vaste hall, magnifique salle à manger, chambres grandes et aérées, galeries spacieuses, etc. Quant à la cuisine, elle est de tout point irréprochable. Il y a là un chef qui a peu d'égaux aux Etats-Unis. Les mets sont délicats, les vins exquis, le service parfait. Rien à ajouter à ce que l'on a toujours dit des bains du vieux lac, comme s'appelle Milneburg. L'eau que ne souillent pas comme ailleurs les égouts de la ville y est d'une pureté et d'une limpidité admirables.

Nouvelles diverses de France.

Nous lisons, dans le *Journal des Chambres de Commerce*, revue mensuelle de Paris :

"Dans la dernière séance de la Chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment, l'honorable M. Choquet a donné connaissance d'un tableau dressé par lui et qui contient d'intéressants renseignements sur les échanges internationaux auxquels donne lieu le papier.

"Ce tableau ne peut malheureusement permettre la formation d'aucune idée d'ensemble, parce qu'il ne s'applique qu'à nos échanges avec cinq pays européens, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche et la Grèce, laissant de côté notamment l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, la Suède et la Norvége, la Russie, l'Espagne, la Turquie, l'Amérique, l'Asie et l'Australie. Aussi n'y a-t-il aucune conséquence générale à tirer de ce fait que, pour les cinq pays en question réunis, notre importation est de 6,598,225 francs, et notre exportation seulement de 3,577,586 francs.

"Il est toutefois intéressant de savoir que, pour deux deadits pays seulement, l'Allemagne et l'Autriche, notre exportation est inférieure à notre importation. Pour l'Allemagne nous trouvons 4,993,083 francs à l'importation, et 1,178,496 francs à l'exportation. Pour l'Autriche, les chiffres sont beaucoup plus modestes : 671,944 francs contre 176,568 francs.

"Si nous étudions ce tableau particulièrement en ce qui concerne l'Allemagne, nous constatons que ses principaux articles d'exportation chez nous sont le carton en feuilles (1,414,318 francs contre 48,140 francs), le papier à écrire (1,770,755 francs contre 275,199 francs). Sur un seul article nous sommes réellement supérieurs, c'est sur le livre : notre exportation est de 295,510 francs et notre importation 195,043 francs. Il serait en outre nécessaire de savoir, ce que ne peut nous apprendre le tableau succinct dressé par M. Choquet, quelles sont les marchandises ainsi échangées. Il est probable que les livres exportés en Allemagne sont des livres français écrits à l'usage des Français, et que les Allemands achètent parce qu'ils tiennent à être au courant de notre littérature; tandis que les livres exportés d'Allemagne doivent être aussi des livres français de la fabrication faite pour l'exportation.

"Nous félicitons vivement la Chambre syndicale du papier de la voie où elle est entrée par ce travail de statistique. C'est, à notre avis, aux Chambres syndicales qu'il appartient de diviser, de disséquer les documents généraux fournis par l'administration des douanes et celle du commerce, de grouper dans des tableaux spéciaux les chiffres propres à chaque branche de production et d'échange, de préparer, en quelque sorte, la philosophie de la statistique commerciale."

Le ministre de la guerre vient de faire paraître le compte rendu du recrutement pendant l'année 1887. Ce compte rendu contient quelques données intéressantes : 316,090 jeunes gens ont tiré au sort, soit 9,236 de plus qu'en 1886 8,209 de ces jeunes gens ont fait défaut, 36,401 ont été reconnus impropres à tout service, de sorte que 279,689 concrits ont été définitivement inscrits sur les listes de recrutement.

40,779 jeunes gens ont été dispensés en vertu de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872; 18,543 ont été classés, pour infirmités ou maladies, dans les services auxiliaires; 43,115 ont été ajournés pour faiblesse de constitution; 32,406 ont joui du bénéfice de la dispense conditionnelle, comme élèves des Ecoles, inscrits maritimes ou engagés commissionnés. Le nombre des dispensés à titre de soutiens de famille s'est élevé à 5,567.

Le contingent de l'armée de mer a été fixé à 5,370 hommes; 133,096 jeunes gens ont été incorporés dans l'armée de terre. On a compté 5,557 engagements dans les régiments de spahis, de tirailleurs algériens et de la légion étrangère; 4,333 sous-officiers ont signé des rengagements; signalons ce progrès : en 1886, on n'avait enregistré que 3,587 rengagements de sous-officiers. Voilà la meilleure des réponses aux adversaires obstinés du service de trois ans.

Enfin 99,227 soldats ont suivi, pendant l'année 1887, les cours des écoles régimentaires; 17,943 d'entre eux ont appris à lire, 14,319 à lire et à écrire, 12,065 à calculer. Ces chiffres se passent de tout commentaire.

L'assemblée générale de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés Français a eu lieu, le 29 mai, à Paris, dans la salle Erard, sous la présidence de M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française.

Le conseil d'Etat a autorisé la société à accepter le legs de 30,000 francs fait à son profit par M. Léonce Chaillou, avocat de Paris.

Il résulte du rapport de l'exercice 1887-1888 que les dépenses de la société se sont élevées à 113,400 fr., en augmentation de 13,000 fr. sur celles de l'année précédente. Depuis son origine, la Société de protection a dépensé 3,643,497 fr. 37 en secours de toute nature accordés aux Alsaciens-Lorrains. Le somme de 21,563 fr. 35 a servi à rembourser les dépenses intégrales des comités locaux institués par la société, qui ont eu à secourir 7,045 personnes; dans ce nombre figurent 705 militaires libérés du Tonkin. Il a été dépensé en outre 32,746 fr. 35, comprenant les secours en argent, les frais de transport, les bons de vestiaire, les bons de fourneaux, de logement et de nourriture distribués au nombre de 41,096; 3,812 personnes ont été assistées sous différentes formes. Le comité a employé une somme de 30,506 fr. pour contribuer aux frais d'éducation de 230 jeunes Alsaciens-Lorrains.

La situation des trois villages créés en Algérie par la Société de protection est entièrement prospère. Tous les colons du Camp-du-Maréchal, au nombre de 39, sont en possession de leurs titres de propriété; les colons d'Haussonvillers et de Boukhalfa ont été constitués propriétaires définitifs; il ne reste plus dans ces deux centres que onze familles à rendre propriétaires.

Nous trouvons, dans les journaux de Paris, du 30 mai, les renseignements qui suivent sur la Banque de France :

"Le nombre des personnes qui vont à la Banque se faire rembourser des billets de 500 francs a décru sensiblement.

"Samedi, 13,110 billets avaient été remboursés; dimanche on n'en présentait que 2,883 (il est vrai que les guichets n'avaient été ouverts que dans la matinée); lundi on remboursait 15,254 billets; hier 11,058 seulement et, bien avant la fermeture des caisses, il ne restait plus personne dans les salles.

"Hier soir, le nombre total des billets remboursés à Paris était de 85,494, représentant une somme de 42,747,000 francs. Les succursales des départements avaient, de leur côté, remboursé environ 13 millions de francs. C'est donc un peu plus de 55 millions de francs que la Banque a eu à rembourser depuis le commencement de la crise.

"Les billets faux de 500 francs présentés forment une somme relativement minime; leur total ne s'élève aujourd'hui qu'à 70, dont 66 pour Paris, 2 pour Bordeaux, 1 pour Rouen et 1 pour Douai. Dans la journée d'hier, il n'en a été présenté qu'un seul.

M. Cazenove de Pradine, député de la Loire-Inférieure, adresse, à la *Gazette de France*, une lettre dans laquelle il exprime son sentiment sur l'attitude que doivent prendre les monarchistes dans les circonstances actuelles :

"Dissolutionnistes et revisionnistes, les monarchistes doivent l'être, mais avec un programme déterminé :

"Pour ma part, je ne verrais rien de plus dangereux qu'une revision sans épithète, sorte d'opération d'apparence indécise et mal définie, gérée par une société anonyme, qui tiendrait de nous ses capitaux et distribuerait à d'autres que nous les dividendes."

M. Ernest Renan a été nommé grand-officier de la Légion d'honneur.

La foudre a éclaté dimanche à l'église de Barzun (Basses-Pyrénées) pendant les vêpres. Deux femmes ont été tuées et une troisième a été déchaussée sans recevoir aucune blessure.

Le presbytère, distant de l'église de plus de 150 mètres, a également été visité par le fluide électrique qui, là, s'est borné à saccager la chambre à coucher du curé.

Après huit mois d'attente—dit la *Liberté* du 22 mai—les dernières difficultés qui avaient retardé la livraison du terrain pour la construction de la Bourse du travail viennent d'être levées, et dès le fin de ce mois on procédera à l'adjudication pour la démolition des bâtiments qui s'élèvent sur ce terrain. Ces bâtiments ne sont autres que l'ancien panorama du Château-d'Eau et ses dépendances, établissement qui, lui-même, avait été construit sur l'emplacement de l'ancien grand Café-Parisien.

La future Bourse du travail aura sa façade principale sur la rue du Château-d'Eau, avec un passage aboutissant, de l'autre côté, à la rue de Boudy.

Les démolitions dont nous venons de parler devront être terminées dans un délai de trois mois au plus. Les nouvelles constructions seront commencées aussitôt après, et, comme la direction de cette importante entreprise est confiée à M. Bouvard, architecte de la Ville et de l'Exposition universelle, on espère que le nouvel établissement municipal projeté pourra être inauguré l'année prochaine à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition universelle.

La police d'Hyères a relevé la liste des personnes de la ville tombées malades par suite de l'absorption des vins de M. de Villeneuve. Le nombre s'élève à 264, dont 60 gravement malades.

On a constaté, sur les onze cadavres dont les viscères sont soumis à l'analyse, que les vieillards ont succombé à la suite de l'absorption d'une dose d'arsenic bien moins considérable que celle qu'on retrouve chez les personnes mortes dans la force de l'âge.

Les décédés avaient pour la plupart dépassé la quarantaine.

Le *Temps* du 31 mai nous apporte des informations sur la nouvelle ligne Paris-Bâle :

"Aussitôt que le gouvernement allemand eut décidé de prendre les mesures que l'on sait à la frontière d'Alsace-Lorraine, la Compagnie des chemins de fer de l'Est s'est préoccupée de défendre les intérêts des voyageurs qui, jusqu'ici, elle pouvait diriger sur Bâle pour l'Autriche, la Suisse et l'Italie. Elle a demandé d'abord que de simples mesures de police fussent prises, par la police allemande, dans toutes les gares du réseau d'Alsace-Lorraine que touche l'express de Bâle, afin d'empêcher les voyageurs à destination de cette ville, ou réciproquement de Paris, de descendre en route. Mais, ceci lui ayant été refusé, elle a dû chercher le moyen de continuer le service des trains rapides par une autre voie, celle de Delle, qui n'emprunte pas le territoire d'Alsace et qui a seulement dix-neuf kilomètres de plus que la ligne Belfort-Mulhouse-Bâle. La voie de Delle est, du reste, depuis longtemps ouverte à la circulation des trains-omnibus qui vont de Belfort à Delle, Porrentruy (Suisse), Délémont et Bâle, à travers un pays très pittoresque. En outre, les trains rapides de Calais à Milan, par Laon-Chaumont Belfort et le Saint-Gothard, empruntaient pareillement la ligne de Belfort-Delle et Bâle. Donc, dès aujourd'hui, les voyageurs venant de France peuvent se rendre en Suisse, en Italie ou en Autriche par Delle, sans toucher le territoire d'Alsace.

"Mais il faut encore arriver à faire concorder les trains passant par Delle avec ceux de la ligne du Saint-Gothard. C'est à quoi s'occupe en ce moment la Compagnie de l'Est, qui a envoyé, dès hier, deux de ses agents en Suisse, afin de s'entendre avec le département fédéral des chemins de fer pour réaliser ce désidératum. Il y a là quelques difficultés techniques résultant de la nature des terrains. En effet, la ligne Suisse du Jura-Berne-Lucerne, qui fait suite aux chemins de fer de l'Est à partir de Delle, traverse les derniers contreforts du Jura, de sorte que les déclivités sont par endroits très prononcées, et que le rayon de quelques-unes des courbes semble un peu court pour les trains à grande vitesse. Mais ce sont là des difficultés auxquelles on espère parer à bref délai.

"Dès ce soir, le service des agents de la Compagnie qui accompagnaient les trains express à Bâle par Mulhouse sera suspendu à partir de Belfort.

Saint-Siège.

On assure—dit une dépêche de Rome, adressée à l'agence Havas—que l'archevêque de Dublin, avant de quitter Rome, a eu une longue audience de congé de Léon XIII, qui l'a comblé d'attentions et l'a félicité de sa conduite irréprochable en présence du mouvement irlandais, ainsi que de ses efforts pour faire accepter en Irlande la condamnation des moyens illicites employés par les nationalistes fanatiques dans leur opposition au gouvernement et aux propriétaires.

Le Pape a parlé de l'Irlande en termes des plus affectueux, lui souhaitant la réalisation de ses aspirations légitimes. Il a ajouté que la condamnation de certains moyens illicites attirera la cause de l'Irlande les sympathies de ceux qui sont les arbitres de ces revendications.

A son retour à Dublin, l'archevêque publiera des instructions aux clergé pour la conduite qu'il aura à tenir envers la Ligue nationale et envers ceux qui refusent d'obéir à la décision du Pape.

Léon XIII va, incessamment, envoyer une encyclique à l'épiscopat irlandais, pour expliquer en détail le caractère exclusivement religieux du bref du Saint-Office et nier qu'il ait un caractère politique.

Le Pape a reçu le comité local de l'exposition du jubilé, qui lui a rendu compte de son œuvre et lui a manifesté le désir qu'il visitât l'exposition avant sa clôture.

Léon XIII a adhéré à cette demande, en exprimant sa vive satisfaction pour l'heureux succès de l'exposition et en remerciant le comité. Il a ajouté, cependant, avec regret, que la satisfaction et la joie que lui a causées cette splendide manifestation avaient été profondément troublées par les actes hostiles exercés contre l'Eglise et le pontificat.

Le Pape s'est surtout plaint du projet du nouveau Code pénal, actuellement en discussion et qui tend, a-t-il dit, à rendre toujours plus dures les chaînes de l'Eglise en Italie. Cet attentat est si énorme, a-t-il conclu, qu'aucun catholique ne saurait contribuer à l'accomplir.

Dîner de fiançailles.

Au dessert, la bonne vient avertir qu'une inconnue demande à entretenir les fiancés.

On introduit l'inconnue. Elle s'incline gravement, va droit à la fiancée, puis lui serre les mains :

—Oh! merci, merci, ça marchait si mal!

Après quoi, elle se retire radieuse, laissant sa carte sur la cheminée.

....C'était une accoucheuse!

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. — Décédé, hier matin, à 11 heures, à l'âge de 64 ans, le sociétaire PEREZ BERNARD, natif de Campistrous, Hautes Pyrénées.

MM. les sociétaires, et spécialement ceux de la catégorie du mois de juin, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures. Le convoi partira de l'Asile où le corps est exposé.

Par ordre du Président, J. BAYLE.
L. SIMON, Secrétaire.

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc., Champagnes de Deutsch & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Belt & Cie. 10 déc—1an

Compagnie d'Assurances
HOME,
No 78 rue du Camp.
THOS. SEFTON, Président.
J. B. WOODS, Vice-Président.
JNO G. BYRD, Secrétaire.
Capital payé.....$268,000
Actif comptant.....413,000
le 31 décembre 1887.
Assurances— Incendie— Rivières—Mers.
13 juin—1 sem

CONVOCATION.
Cercle Dramatique Franco-Louisianais.
2 Bourgogne.
Membres les membres sont convoqués en séance extraordinaire pour le vendredi 15 courant, à 7 heures 1/2 précises du soir, au local du cercle.
Objet de la réunion : Projet de dissolution du Cercle.
Les membres sont instamment priés de se rendre à cette séance.
12 juin—3t 12 13 15 Le Président.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.
Des soumissions cachetées seront reçues à l'Asile de la Société, rue Ste Anne entre les rues Derbigny et Roman, jusqu'au mardi 19 juin prochain, à 6 heures du soir, pour divers travaux à faire à l'Asile. Voir le cahier des charges exposé à l'Asile.
La Direction se réserve le droit de rejeter une ou toutes les soumissions.
Par ordre du Président
J. BAYLE.
L. SIMON, Secrétaire.
12juin—3t

LOUIS FRIGERIO,
OPTICIEN,
161.....Rue du Canal.....161
Instruments d'opticiens, de voyers, de marins et de mathématiciens.
Il est fait une spécialité de la réparation d'instruments de tous genres. Longues-vues et lorgnons d'opéra, lunettes, binocles, articles pour dessin, etc.
Réparations de montres.
Couteaux de poche, rasoirs, ciseaux.
Doct—1an—DimMar—Jeu

Prof. CYRILLE C. THEARD,
No 59 1/2 Union, 3e District.
Leçons chez lui de 8 heures à 10 heures du matin et de 2 heures à 9 heures P. M.
☞ Français, Anglais, Voisputk, Tonus des livres, etc. 14 oct—

Membres Artificiels
Bandages herniaires et appareils chirurgicaux faits sur commande et appliqués par
A. McDERMOTT,
200 St-Charles, entre Julie et St-Joseph.
21 mai—1 an

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE
D'ASSURANCES
— DE LA —
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. SOBET.
PIERRE POUTS, H. GALLY.
D. FATJO, A. SCHREIBER.
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, H. LABOUISSINI,
GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an.

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
16 rue Baronne et 127 rue du Canal.
Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway
Sohmer,
Knabe,
Behr
Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en
Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.
S'adresser en magasin de musique à
LOUIS GRU